

COMMUNE DE LA CELLE (CHER)

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2026

Conformément aux articles L 2121-07 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal, légalement convoqué le 19 février 2026, s'est réuni en séance ordinaire le 25 février 2026 à 18 h 30, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe AUZON, maire.

Nombre de membres en exercice : 11 – présents : 6 – nombre de votants : 6

Étaient présents : Agnès CHANTRIER, Marinette BERGER, Guy CHANTEMILANT, Philippe AUZON, Nadine DELCAMBRE, Clément TOUZET.

Étaient absents excusés: Mathilde PITEUX, Gwennaëlle LE CLECH, Jennifer BRUYÈRE, Serge BREVET, Bernard RONDELET.

Secrétaire de séance : Agnès CHANTRIER

Convocation du 19 Février 2026 – Affichage du 19 Février 2026.

La séance a été publique – Fin de la séance à 19 h 20.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026
 - Proposition – solution logicielle (Berger-Levrault)
 - Bordures rue Laurent Bilbeau
 - Devis drainage (eaux pluviales)
 - Devis / paiement communal – raccordement au réseau d'eaux usées
 - Questions diverses
-

DCM 2026 –012- Approbation du procès-verbal de la séance du 9 février 2026

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 février 2026, décide de l'approuver.

Vote : À l'unanimité des membres présents (6 voix pour).

DCM 2026 – 013- Proposition – solution logicielle (Berger-Levrault)

Monsieur le Maire présente une proposition de solution logicielle de l'éditeur Berger-Levrault. Plusieurs options sont évoquées, notamment : un « pack optimal » comprenant le module standard, un module cimetière et un module délibérations (incluant une sauvegarde), pour un montant indiqué de 3 710 € HT, ainsi qu'une formule « standard » à 3 090 € HT par an. Une option « Actes » à 2 700 € HT (avec sauvegarde) est également mentionnée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir le pack standard.

Vote : À l'unanimité des membres présents (6 voix pour).

DCM 2026 – 014- Bordures rue Laurent Bilbeau

Monsieur le Maire présente un devis relatif à la réalisation de bordures rue Laurent Bilbeau, pour une longueur d'environ 80 mètres, d'un montant de 4 281,66 € TTC (TTR).

Le conseil municipal accepte le devis présenté.

Vote : À l'unanimité des membres présents (6 voix pour).

DCM 2026 – 015 - Devis drainage (eaux pluviales)

Monsieur le Maire présente un devis (TTR) relatif à un projet de drainage, afin d'éviter que l'eau pluviale ne parte vers le lavoir. Le montant indiqué pour une proposition de drainage est de 2 407,20 €.

Le conseil municipal décide que le projet fera l'objet d'une étude ultérieure.

Vote : : À l'unanimité des membres présents (6 voix pour)

DCM 2026 -016 - Raccordement au réseau d'eaux usées – devis / étude

Monsieur le Maire présente différents devis relatifs au raccordement au réseau d'eaux usées, dans le cadre d'un paiement communal (mentionné). Un montant de 3 500 € TTC (TTR) est indiqué, avec mention d'un report de l'étude.

Sont également mentionnés :

- Devis raccordement mairie : 2 517 € TTC.
- Devis de la remise : 5 976 € TTC.
- Maison communal : 3510.48 € TTC.
- Commerce : 1 562.64 € TTC.
- Maison G. Renaud : 1 935 € TTC.
- Gîtes : 1 845 € TTC.

Le conseil municipal décide de solliciter d'autres devis comparatifs et de reporter l'étude.

Vote : À l'unanimité des membres présents (6 voix pour)

Questions diverses

- Une remarque est faite par rapport au mauvais état du début du chemin des Chaumes jusqu'au puits de captage, il faudra prévoir de la grave pour boucher les trous.

Fin de la séance à 19 h 20.

La secrétaire de séance



Agnès CHANTRIER

Le Maire



Philippe AUZON

Délibérations transmises par l'application ACTES au représentant de l'État le 21/06/2025
des actes par affichage du 27/06/2025

Publicité